

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENTRAMMES
DU 16 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 16 mai, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jérôme ALLAIRE, maire.

Etaient présents : ALLAIRE Jérôme, PERRIN ACKER Nathalie, BREARD Nicolas, DEVINAT Fabienne, BOIVIN Christophe, MAGNYE Sandrine, ~~BURON David, BRUNEAU Alice, DENEUX Valérie,~~ BURGEVIN Nicolas, PERRAULT Caroline, HAUTBOIS Edmond, LEPAGE Amanda, ~~LECOMPTE Frédéric, REMON Karine, ANJARD Sylvain~~

Excusés/Pouvoirs : BRUNEAU Alice (pouvoir MAGNYE Sandrine),

Absents : ANJARD Sylvain, BURON David, LECOMPTE Frédéric, DENEUX Valérie;

Secrétaire de séance : BOIVIN Christophe

Date de convocation : 7 mai 2024

Le quorum est atteint. On décompte 11 présents, 0 excusé, 1 pouvoir, 4 absents soit 12 votants.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Choix du secrétaire de séance : BOIVIN Christophe

Il présente les procès-verbaux des conseils municipaux du 21 mars et 18 avril 2024. Sans remarque, ils sont adoptés à l'unanimité.

Il retrace l'ordre du jour du présent conseil et demande si des questions diverses sont à ajouter à celui-ci.

Voici l'ordre du jour :

Urbanisme/Voirie/Environnement/Espaces verts

1. Rachat d'une partie du cheminement autour de la pharmacie
2. Adressage postal M. Hocdé – La Bétonnière
3. Exonération fiscale logement performance énergétique

Pour information : Rétrocession des espaces communs du lotissement Le Grand Chemin 1-2-3

Patrimoine/Aménagement

4. UA3+

Finances et Ressources humaines

Finances

5. Classe transplantée 2024 : détails
6. Tarifs enfance/jeunesse activités été
7. Contrat de service pour les 2 radars pédagogiques
8. Consultation de viabilisation des lots du lotissement La Furetière pour la fibre
9. Facture EURL Terra vert de 2023
10. Plan communal

Information :

Ressources humaines

Présentation IFSE-CIA (RIFSEEP) - dossier déposé au CST

11. Convention mise à disposition d'un délégué à la protection des données – ecollectivité

12. Désignation de référents territoriaux comité de pilotage

Enfance, Jeunesse, Conseil municipal des Jeunes, Restaurant scolaire

Informations

Acteurs de la vie locale et associative / Communication

Informations

Développement durable

Informations : plan de mobilité douce

3 racks à vélo

Questions diverses

Tenue des bureaux de vote du 9 juin 2024

Rajout à l'ordre du jour :

*devis des travaux de réparation du clocher de l'église

I-Urbanisme / voirie / environnement / espaces verts

1. Rachat d'une partie du cheminement autour de la pharmacie

N°49-05/2024 - Objet : Rachat de la voirie autour de la pharmacie par la commune

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il avait été convenu lors de l'implantation de la nouvelle pharmacie que la mairie rachète le tour du bâtiment excepté le parking sur lequel se gare les professionnels.

Pour ce faire, les parcelles 282 et 288 ont été divisées en 290, 291 et 292.

La commune cède à la SCI Les Thermes, la parcelle AC 290 pour 25ca. En retour, la SCI cède à la commune la parcelle AC 292 pour 90 ca.

Il est proposé le rachat de la voirie autour de la pharmacie au prix de la vente du terrain soit 75€/m². Une mise à disposition gracieuse de la rampe sera gérée par convention sur la parcelle AC 290.

Le coût de l'acte est à la charge de l'acheteur.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- RETIENT** la cession à la SCI des Thermes la parcelle AC 290 pour 25ca et en retour la SCI cède à la commune la parcelle AC 292 pour 90 ca.
- DIT** que le prix de rachat est identique à celui retenu pour le prix de vente soit 75 € du m²
- PRECISE** qu'une convention sera rédigée pour mettre à disposition à titre gracieux la rampe située sur la parcelle AC 290.
- PRECISE** que les frais d'acte sont à la charge de l'acheteur

2. Adressage postal M. Hocdé – La Bétonnière

N°50-05/2024 - Objet : Adressage postal entreprise Hocdé peinture sur Entrammes

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'un changement d'adressage postal avait été envisagé il y a quelques années lors des mandats précédents et il semblerait que la délibération n'ait pas été prise.

Aussi, il propose de régulariser pour le professionnel l'adresse : parcelle B 0632, 7 La Bétonnière (anciennement les 3 cornières)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- RETIENT** l'adresse postale de M. Hocdé peintre professionnel occupant la parcelle B0632 au 7 La Bétonnière (anciennement les 3 cornières)
- CHARGE** Monsieur le Maire d'adresser cette information aux différents services concernés

NB : Cette appellation sera conservée et confirmée dans la démarche communale actuelle d'adressage.

3. Exonération fiscale logement performance énergétique
À revoir en commission

Information : La SAS Sofil demande la rétrocession des espaces communs Le Grand Chemin 1-2-3 au profit de la commune. Le prix de vente est d'1€ symbolique et les frais d'acte à la charge de l'acquéreur. Le dossier est présenté aux conseillers. Certains élus se demandent l'intérêt pour la commune de reprendre les éléments et s'il y a une obligation à accepter. Il n'existe pas d'obligation pour accepter cette rétrocession. De plus, il faut constater sur le terrain la fin des travaux. Il n'y a pas d'urgence. La visite du lotissement est prévue lors d'une commission voirie.

II-Patrimoine - Aménagement

4. UA3+ : pas de dossier à présenter

III-Finances - Ressources humaines

Finances

5. Classe transplantée 2024 : détails

Monsieur le Maire informe le Conseil du projet de classe transplantée de l'école publique pour l'année 2023/2024, année paire conformément à la délibération de principe établie le 14 octobre 2021 n°105 dans un souci d'équité et de bonne gestion des demandes.

L'école des 3 rivières a organisé une classe transplantée dans la Manche, à Montmartin sur Mer avec une visite sur l'île de Jersey dans le cadre du programme NEFLE (notre école, faisons-la ensemble) du lundi 15 au vendredi 19 avril 2024. Le montant du projet est de 20 217.32 €. Il s'avère que le programme du voyage n'a pu être respecté faute d'une réservation de bateau. L'école tente d'obtenir une réduction sur le budget total.

Compte tenu de ces informations, le Conseil Municipal souhaite attendre le résultat de la demande.

6. Tarifs enfance/jeunesse activités été

N°51-05/2024 - Objet : Adoption des tarifs pour les camps du service enfance et les sorties de l'été 2024

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire indique que la Commission enfance-jeunesse propose les tarifs des camps pour le service enfance/jeunesse et des sorties de juillet 2024 (été 2024).

Enfance et jeunesse:

Intitulé des séjours	Niveaux	Durée	T1 QF>1301	T2 1300 ≥ QF > 1101	T3 1100 ≥ QF > 901	T4 QF ≤ 900	T5 Hors commune
Camp Zoo de la Flèche	GS/CP	8 au 10 juillet	95,21 €	89,54 €	84,05 €	78,73 €	108,60 €
Camp Multi-sports à Brûlon	CE/CM	15 au 19 juillet	122,52 €	114,95 €	107,63 €	100,54 €	140,49 €
Camp Coco Plage Sille le Guillaume	GS/CP	22 au 24 juillet	60,41 €	55,79 €	51,35 €	47,08 €	71,08 €
Camp Equitation Roc au Loup	CE/CM	9 au 11 juillet	85,43 €	80,05 €	74,85 €	69,83 €	98,22 €
Camp Multi-sports à Brûlon	Jeunesse	8 au 12 juillet	123,32 €	115,97 €	108,84 €	101,94 €	140,68 €

Sorties été 2024 : tarifs hors pique-nique

Intitulé des sorties	Age	Date	T1 QF>1301	T2 1300 ≥ QF > 1101	T3 1100 ≥ QF > 901	T4 QF ≤ 900	T5 Hors commune
Wake Park à la Rincerie	Jeunesse		22,22 €	20,76 €	19,30 €	17,84 €	25,58 €
Ange Michel	Enfance/Jeunesse	17 juillet	19,51 €	17,97 €	16,43 €	14,89 €	23,13 €
Zoo de Doué	Enfance	11 juillet	20,18 €	18,81 €	17,45 €	16,08 €	23,34 €
Terra Botanica	Enfance	25 juillet	18,39 €	17,20 €	16,01 €	14,83 €	21,11 €
Mont St Michel (sables mouvants)	Jeunesse		20,59 €	19,41 €	18,26 €	17,14 €	23,38 €

Il est proposé au Conseil d'adopter les tarifs présentés ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-DONNE son accord sur les tarifs des sorties et séjours mentionnés ci-dessus

-CONFIE au Maire le soin de les diffuser et les appliquer

7. Contrat de service pour les 2 radars pédagogiques

N°52-05/2024 - Objet : Contrat de maintenance des radars pédagogiques sur la commune

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'acquisition faite de 2 radars pédagogiques sur la commune en 2022. La garantie arrive à terme le 16 mai 2024. Aussi, il est proposé de souscrire un contrat de service avec la société Elan cité, afin de pérenniser la bonne prise en charge du matériel à moindre frais en cas de panne. Le montant est de 199 € HT par an et par radar soit 398 € HT. Il permet de prendre en charge de manière illimitée pendant 3 ans les réparations, assistances et les formations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, l'unanimité

-AUTORISE le Maire à signer le contrat de maintenance des deux radars pédagogiques situés sur la commune pour un montant de 199 € HT par an chacun

8. Consultation de viabilisation des lots du lotissement La Furetière pour la fibre

N°53-05/2024 - Objet : Consultation viabilisation des lots du lotissement La Furetière pour la fibre

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe les conseillers d'une consultation lancée pour viabiliser les 63 lots et 8 îlots du futur lotissement de La Furetière pour la fibre.

Au regard des devis transmis, l'entreprise Solutel est retenue pour un montant de 14 855 € HT soit 17 826 € TTC sous réserve de la réalisation du lotissement après acceptation du permis d'aménager.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- RETIENT** l'entreprise Solutel pour un montant de 14 855 € HT soit 17 826 € TTC
- AUTORISE** le Maire à signer le devis sous réserve de la réalisation du lotissement après acceptation du permis d'aménager.

9. Facture EURL Terra vert de 2023

N°54-05/2024 - Objet : Facture EURL Terra vert émise le 15 avril 2023 et reçue le 4 avril 2024

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Monsieur le Maire informe les conseillers d'une facture de l'EURL Terra vert du 15 avril 2023 non réglée reçue en mairie le 4 avril 2024. Des travaux avaient été réalisés autour de la nouvelle pharmacie lors de son implantation et la facture n'est jamais arrivée en mairie.
Il s'agit de travaux d'investissement de 5 232.70 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- DIT** que les travaux ont été réalisés et qu'ils doivent être réglés à l'entreprise EURL Terra vert pour un montant de 5 232.70 € HT soit 6 279.24 € TTC
- CHARGE** Monsieur le Maire de régler la facture

10. Plan communal

N°55-05/2024 - Objet : Communication nouvelle édition d'un plan guide communal

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat avait été signé en 2015 avec la société Média Plus communication l'édition d'un plan guide communal retraçant l'ensemble des voies du bourg avec des emplacements publicitaires à destination des professionnels souhaitant y voir leurs logos, sans obligation.

Ce contrat était établi pour deux éditions. L'édition prévoit un tirage de 1500 exemplaires.
Actuellement la commune construit un nouveau lotissement avec de nouvelles voies à dénommer et en parallèle, l'adressage postal est en cours.

Il est donc proposé d'attendre que les noms des nouvelles voies du lotissement de La Furetière soient définies et que le dossier d'adressage postal soit finalisé pour permettre une édition réaliste du nouveau plan guide communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- DONNE** son accord pour la 2^{ème} édition d'un plan guide communal mais sous condition qu'il soit actualisé avec les noms des voies du nouveau lotissement La Furetière et la mise à jour en cours de l'adressage postal
- CHARGE** Monsieur le Maire de mettre en oeuvre cette décision

***ajout à l'ordre du jour devis des travaux de réparation du clocher de l'église :**

N°56-05/2024 - Objet : Réparation du clocher de l'église

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la croix surplombant le clocher de l'église penchait dangereusement et a dû être retirée en octobre 2021. Lors du retrait, il a été constaté que le poinçon était à reprendre sur une bonne hauteur ainsi que l'araignée (l'élément permettant la fixation de la croix sur le poinçon) pas assez longue. L'église d'Entrammes est classé ; pas son clocher.

1 entreprise a répondu dans chaque type de travaux : l'un portant sur les travaux du clocher pour un montant de 13 769 € HT, le coût de la réparation réside essentiellement dans la location de la nacelle et de la grue compte tenu de la nature des travaux. L'autre proposant la remise en place et la restauration de la croix pour un montant de 4 287 € HT. Le dernier suggère l'installation d'une protection contre la foudre pour un montant de 7 753 € HT.

Il est proposé de retenir les 3 devis pour deux entreprises différentes d'un montant global de 25 809 € HT soit 30 970.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité et 2 abstentions

-**RETIENT** l'entreprise Gougeon pour l'installation d'une protection contre la foudre et pour la remise en place et la restauration de la croix pour un montant additionnel de 12 040 € HT,

-**DIT** que l'entreprise Art et Nov' est retenue pour les travaux sur le clocher avec la reprise du poinçon et la pose de la croix pour un montant de 13 769 € HT

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les 3 devis pour un montant global de 25 809 € HT soit 30 970.80 € TTC.

Ressources humaines

Présentation au Conseil du dossier déposé au CST pour revoir les plafonds du régime indemnitaire IFSE et CIA appliqués sur la commune - Le CST se réunit le 7 juin selon son avis, le Conseil se prononcera lors de la séance du mois de juillet 2024.

11. Convention mise à disposition d'un délégué à la protection des données – ecollectivité

N°57-05/2024 - Objet : Convention de mise à disposition d'un délégué à la protection des données

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la convention signée en 2022 suite à la délibération du 10 mars 2022 portant sur la mise à disposition d'un délégué à la protection des données. Celle-ci doit faire l'objet d'une modification afin de préciser les modalités de tarification/facturation de cette mise à disposition qui comprend une prestation initiale de mise en place et une prestation annuelle de suivi et d'assistance.

La commune sera facturée sur la base du tarif « Forfait annuel essentiel DPO mutualisé » voté chaque année par le comité syndical. En 2024, ce tarif a été fixé à 300 €/HT par an pour permettre de garantir la pérennité de l'activité DPO et prendre en compte le temps passé par les DPO au suivi de chaque adhérent. Cette prestation récurrente est forfaitaire, elle représente la mise à disposition du logiciel, l'assistance et l'accompagnement du DPO tout au long de l'année et est facturée annuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-**NOTE** la modification de la convention signée en 2022

- AUTORISE** le Maire à signer la nouvelle convention
- PREND ACTE** du tarif « Forfait annuel essentiel DPO mutualisé » fixé à 300 €/HT par an pour permettre de garantir la pérennité de l'activité DPO et prendre en compte le temps passé par les DPO au suivi de chaque adhérent.

12. Désignation de référents territoriaux comité de pilotage

N°58-05/2024 - Objet : Désignation d'un référent territorial pour le comité de pilotage Plan de mobilité

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose aux conseillers le Plan de Mobilité Simplifiée (PDMS) lancé par Laval agglomération. Afin que de garantir à la fois la représentativité de l'ensemble du territoire dans cette démarche, et son efficacité, il a été prévu que le comité de pilotage du PDMS intègre des représentants des zones de transport à la demande (TULIB). De ce fait, chaque zone TAD est invitée à désigner un ou plusieurs référents (élu), selon le poids démographique de la zone.

Ce référent aura notamment pour mission de participer aux réunions de travail du comité de pilotage, de représenter les communes de sa zone et de faire le lien avec ses homologues. Une répartition a été définie pour le suivi du PDMS des communes de Laval Agglomération par zone et le nombre de référent souhaité pour chaque zone :

Zone TAD	Nombre de référents	Communes
Zone 3	1	Entrammes
		Forcé
		Parné-sur-Roc

Il est proposé de désigner M. Sébastien Rousseau (conseiller municipal de Parné-sur Roc) comme référent de la zone 3.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-**DESIGNE** Monsieur Sébastien Rousseau, habitant de Parné-sur-Roc, pour représenter la zone 3 au comité de pilotage du PDMS

-**CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre l'information à Laval agglomération

Départ de la séance de Madame Nathalie Perin Acker 21h50

IV- Enfance, Jeunesse, Conseil municipal des Jeunes, Restaurant scolaire, Vie scolaire

Bilan des vacances d'hiver:

- Jardin des Mômes :
 - o Une fréquentation normale pendant ces 2 semaines. Un peu plus d'enfants la 2ème semaine.

- Semaine 1 : thème : jeux olympiques / Semaine 2 : thème : carnaval et fête au jardin des mômes
- Sorties :
 - Bowling : 12 enfants
 - Sortie à la maison de retraite pour une partie de loto, jeux et chants intergénérationnels
 - Animation d'Anita TOLLEMER « le livre prend l'air » joyeux moment conté
 - Intervention de l'association nouvelle dimension
- Le temps fort des vacances était le jeudi de la 2ème semaine avec le côté festif et carnavalesque.
- **Maison des jeunes :**
 - Une dizaine de jeunes chaque jour
 - Sorties : patinoire d'Angers, escalade à Block out à Rennes, bowling et futsal à L'Huisserie

Programme des vacances de printemps

- **Jardin des Mômes :**
 - Première semaine : « Autour du développement durable » : visite de la déchetterie, sortie au Zoom et visite de la chocolaterie REAUTE
 - Deuxième semaine : « Tous au jardin » : Sortie Accrobranche et à l'Aquabulle
- **Maison des jeunes :**
 - Première semaine : Peinture de la MDJ, construction de banc en palettes
 - Deuxième semaine : Accrobranche

Points achats et travaux

- Installation de rideaux occultants dans la classe de CP et de 3 stores salle de restauration : 2496€
- Eclairage accès au Jardin des Mômes : 3865.20€
- Aspirateur maternelle : 598.04€

Maison des Jeunes :

La fréquentation de la MDJ le vendredi soir a diminué. La commission prépare un questionnaire à destination des familles et des jeunes pour recenser leur besoin et leurs envies.

Projet « Colori »:

COLORI vise à préparer les enfants aux transformations technologiques que nous vivons aujourd'hui sous la forme d'activités de découverte du code et de la technologie, pour les 3-10 ans, sans écran, en périscolaire ou sur le temps scolaire. COLORI propose des ateliers à destination des enfants et des formations pour la communauté éducative.

Le projet est en réflexion pour le proposer sur l'année scolaire 2024-2025.

Conseil d'école :

- Adoption du nouveau règlement intérieur.
- Bilan des actions menées depuis la rentrée et projets à venir :
 - L'école a reçu le label « Génération 2024 »
 - Intervention divers clubs sportifs : handball, hockey sur gazon, volleyball

- Les 28, 30 et 31 mai prochain une rencontre olympique aura lieu sur les terrains de sport entre les écoles de Forcé, Parné sur Roc et Entrammes. Chaque jour, il y aura une cérémonie d'ouverture, un allumage de la flamme, puis des ateliers sportifs avec des équipés composées des élèves des 3 écoles.
- La classe de CM1-CM2 participera au relais « A vélo vers les jeux ». Ce relais invite les élèves de CM à se transmettre un témoin sous la forme d'un fanion sur chacune des 29 communes-étapes. Il démarrera de Château-Gontier le 13 juin et se terminera à l'Espace Mayenne de Laval le 2 juillet. Les élèves sont en train de concevoir leur fanion qu'ils apporteront à vélo, le lundi 1er juillet à l'Huisserie, une des villes étapes retenues
- Liaison école-collège :
 - Le cross au collège aura lieu le lundi 27 mai pour la classe des CM1-CM2.
 - Intervention des professeurs d'allemand et de français du collège pour faire découvrir l'option théâtre en animant un atelier.
- Projets culturels :
 - Musée Robert Tatin pour les maternelles
 - Rencontre avec une autrice-illustratrice Laure Hédon et Myren Duval qui était en lice pour le prix roman jeune de cette année.
 - Intervention de la Maison de l'Europe pour toutes les classes
 - Une journée « Tour du monde des pays anglophones »
- Projets en lien avec l'écologie :
 - Toutes les classes ont travaillé pour contribuer au projet municipal de panneaux sur l'ancienne carrière et doivent rendre leurs travaux pour les prochaines vacances.
 - Un animateur de Laval-Agglomération est intervenu dans la classe de CM1-CM2 pour un travail sur « les habitants du compost ». L'école aimerait mettre en place un jardin côté élémentaire et ainsi qu'un composteur dans ce jardin.
 - Une sortie à Terra Botanica est programmée pour les classes de CP et de CE1-CE2

Restauration scolaire :

Informations

Conseil Municipal des Jeunes :

Informations

V- Acteurs de la vie locale et associative / communication

18 avril

1. Retour sur réunion avec les associations

Vérifier si installation de l'eau à la salle des fléchettes est envisageable.

2. Formation aux gestes qui sauvent

Proposer aux associations une formation aux gestes qui sauvent qui serait réalisée par la protection civile. La commission y est favorable.

3. Règlement « matériel mis à disposition »

Un 1^{er} projet a été proposé, des modifications doivent y être apportées (dont installation et désinstallation à la charge de l'association)

4. Projets à mener sur 2024

Achat de barnum

Achat d'étagères de rangement pour le bâtiment à l'entrée du bourg

Locaux pétanque à l'ancienne carrière

Donner accord à l'association « Savoirs En Troc » pour achats de toilettes sèches. Achat par l'association et remboursement par la mairie sur présentation de facture

5. Date réunion avec les associations pour planning et manifestations 2024-2025

Jeudi 30 Mai à 20h30 à la salle de la mairie

6. Panneaux trail & Gravel

Installation de 2 panneaux pour parcours Trail et Gravel. Les panneaux ont été fournis.

Le support est à la charge de la commune pour un montant de 225€ TTC

L'installation est proposée rue du moulin de la Roche à côté de celui du panneau « randonnée ».

7. Informations diverses

- Boutique éphémère : Elle a été louée 5 fois par 3 personnes différentes. Les locataires ont apprécié et sont satisfaits.
- Parcours santé : Début des travaux le 13/05 pour une période de 3 à 4 semaines
- Terrain synthétique : Terrain terminé mais pas accessible car n'est pas conforme aux CDC de la fédération ! L'installateur attend un retour de la FFF pour faire les corrections mais aucun délai n'est transmis. Cette non-conformité est sur tous les terrains construits sur le département. La commune n'est pas responsable
- Relais de la flamme le 29 mai : 1 entrammaise fera partie de la haie d'honneur à l'arrivée à l'espace Mayenne, il s'agit de Claire Duverger
- Journées olympiques les 28/30 et 31 mai organisées par l'Ecole des 3 rivières avec les écoles de Parné et Forcé. Se dérouleront sur les terrains de foot. Les maires et élus sont invités à ouvrir chaque journée, la municipalité d'Entrammes sera représentée le mardi 28 mai
- Les Feux de la St Jean ne devraient pas avoir lieu cette année

VI- Développement durable

SUJET

Fleurissement/suspensions : rdv atelier à 14h00

Répartir le stock de suspensions sur :

- La rue du Maine
- La rue d'Anjou
- L'église : 4
- La salle des fêtes : 4
- Le pont : maintien 5 car déjà préparées (pour 2025 : réduire à 3 voire 2)

Le nombre de suspensions passera de 50 à 30 avec des plantes moins gourmandes en eau choisies par Emeline --> économie estimée à 1000 L / semaine (2 arrosages hebdo au lieu de 3)

--> pas de commande à faire de suspensions

NB : les commandes de plants sont faites chez Rouillet en janvier

Jardinière/aménagement place paramédicaux

Réflexion à mener pour occuper l'espace au pied des escaliers des logements rue de la roche. Voir les jardinières en stock pour plantations grimpantes

En stock : 3 jardinières rondes + 2 lunes en gravier aggloméré

Prévoir de les percer sur le côté, les nettoyer au karcher (chantier argent de poche fin juin ?, à voir si à repeindre, et planter à l'automne)

Etude plan mobilité- pistes cyclables

Suite RDV avec Parné et Forcé, Parné est prêt à lancer son étude avec le bureau Immergis. Consultation de 6 bureaux, 5 ont répondu dont le mieux disant Immergis pour l'étude de toute la commune + connexions avec Entrammes et Forcé.

Proposition de faire appel au même bureau pour avoir une réflexion globale et cohérente entre nos 3 communes et porter un projet solide auprès du département et de Laval Agglo et mutualiser certaines dépenses (études, réunions)

3 devis demandés :

- Plan global communal + connexions Laval-sud /Parné/Forcé
- Plan global communal + connexions Parné/Forcé
- Connexions Parné/Forcé

Concernant le plan mobilité de Laval Agglo, les maires des 3 communes ont été sollicités pour choisir 1 référent. Sébastien Roussillon de Parné se propose d'être le référent pour nos 3 communes.

Forcé à choisi Dominique Mareau.

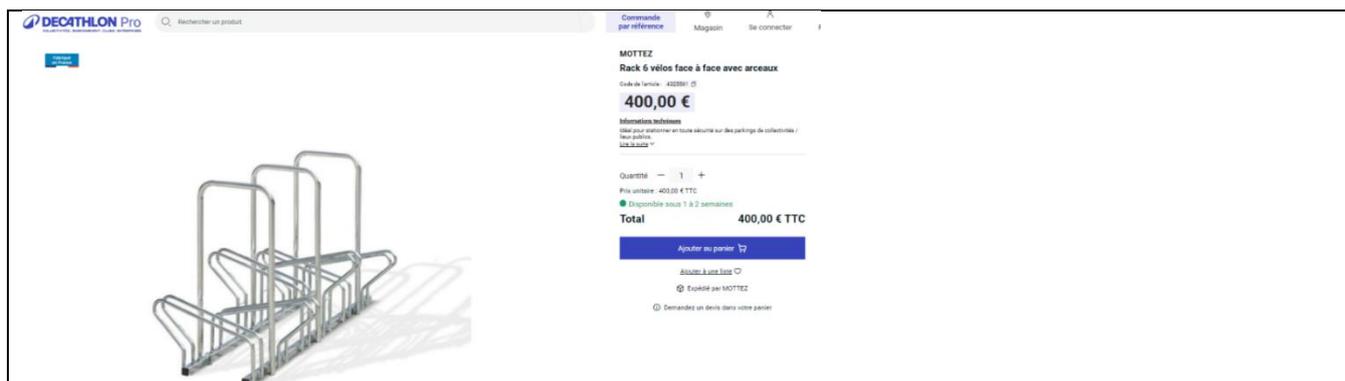
Qui pour Entrammes ? Personne pour la commission DD, choix de Sébastien Roussillon pour représenter les 3 communes.

Racks à vélos

Proposition d'installer un rack 5-6 vélos le long de la haie sur la place d'accès au cabinet médical : central et en vue. Voir le besoin au niveau de l'école publique

Proposition d'un range vélo 2 niveaux, plus facile pour placer un anti-vol et évite le frottement des vélos

<https://www.decathlonpro.fr/ratelier-6-velos-face-a-face-avec-arceaux-id-8627796.html> = 6 places en face à face



Choix de ce modèle par la commission

Le Conseil donne son accord pour la pose d'un rack sur une place de parking devant l'école

Ancienne carrière moulin de la Roche

Info : Prestations MNE sur BP 2024 et non sur 2023.

Edmond a fait un point avec MNE sur les prochaines étapes.

Piquets installés au chantier argent de poche mars pour éviter la zone humide, cordes livrées, à installer. --> corde blanche non adapté, à échanger par les ST

Reste 2 sessions à faire avec les écoles pour les panneaux, finalisation avec le CMJ sur le livret histoire de la carrière. Inauguration envisagée le vendredi 05/07 : balade commentée l'après-midi, inauguration parcours sportif en soirée.

Attente accord enseignants.

Impression des panneaux chez Kezacom (géré par MNE), à nos frais.

Validation et emplacement des panneaux à prévoir à la com du 21/05

Porte-panneaux à commander : Edmond voit avec services techniques

4 Tables pique-nique : entrée rivière au 1er jeu, bout rivière limite M. Besnier, 1 au belvédère, 1 moulin de la roche.

Services techniques ok, à caler avec Leroy Paysage.

Pierres école au dehors : Edmond a demandé à carrière pigeon.

Nouveau chantier participatif : pose de la cordelette et arrachage plantes invasives.

Bornes de recharges

Territoire Energie 53 propose un Appel à l'Initiative Privée pour l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques (IRVE) sur le département, afin de répondre à la demande prévisible sur les prochaines années.

L'AIP est une procédure simplifiée qui permet de trouver des espaces publics à confier à un opérateur qui souhaite investir et exploiter des IRVE. TE53 propose de s'occuper du montage du dossier d'appel d'offres pour un retour fin 2024.

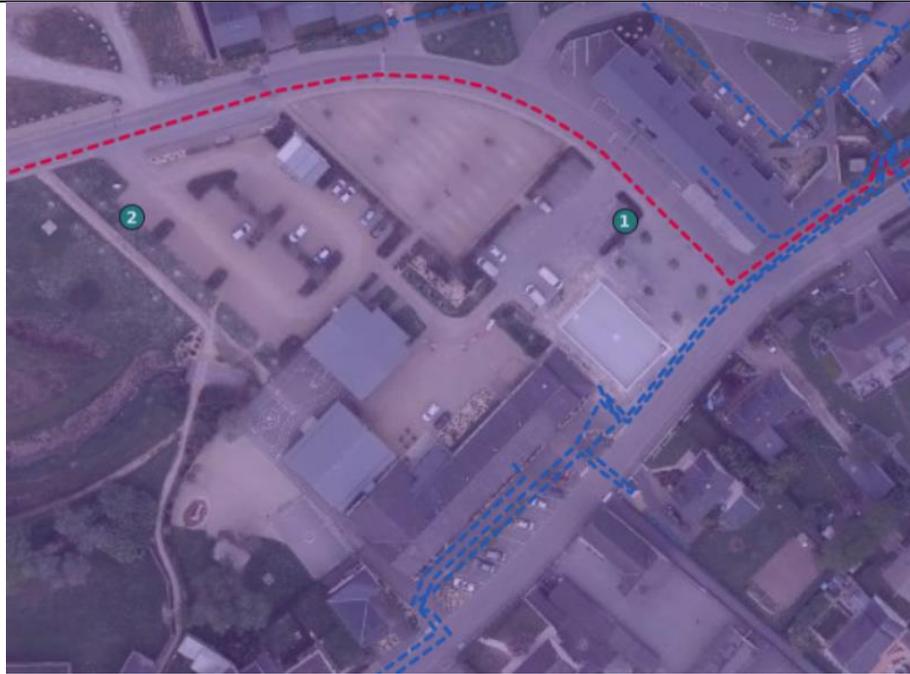
Projet de convention tripartite Commune/TE53/opérateur en 2025 (pas prêt). La RODP serait calculée avec une part fixe en fonction du nombre de places et une part variable en fonction des bénéficiaires, et reversée pour partie à TE53 pour sa gestion administrative (non défini).

Des échanges ont eu lieu entre Jérôme et d'autres conseillers et TE53 pour l'emplacement des bornes : 1 borne normale 2 places + 1 borne rapide 2 places.

Rencontre de TEM le 16/04, propose 2 emplacements différents en fonction des réseaux électriques (BT, HT). A revoir avec Christophe.

1 / borne normale pour la recharge quotidienne, à proximité du réseau basse tension en bleu

2/ borne rapide pour la recharge longue distance, à proximité du réseau haute tension



Problème de la délégation donnée à TEM, délibération de refus en 2013.

TEM n'a besoin de rien dans l'immédiat, continue d'avancer sur les emplacements dans les communes de LA.

1 naissance – 1 arbre

Date proposée : Samedi 23 novembre - 10h

<https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/une-naissance-un-arbre>

Le candidat doit remplir le dossier de candidature annexé au règlement d'intervention et l'adresser à la Région (cachet d'enregistrement du service régional en charge du courrier faisant foi) en version papier dans une enveloppe spécifiant «Règlement d'intervention - Une naissance, Un arbre» à l'adresse suivante :

Madame la Présidente du Conseil Régional - Direction Transition Energétique et Environnement - Pôle Biodiversité et Littoral

1, rue de la Loire
44966 NANTES CEDEX 9

Infos: Direction de la transition énergétique et de l'environnement - Amélie BOISTEUX – 0228205425 -

biodiversite@paysdelaloire.fr

Attention partie en zone humide, prévoir des arbres

- adaptés au terrain
- arbres limités en hauteur
- mixer fruitiers + mellifères
- laisser faire une proposition de compo par le paysagiste

Liste des pièces complémentaires et constitutives du dossier :

Pièces à fournir	Cadre réservé à la Région
La lettre de demande de subvention au titre du règlement d'intervention 2020-2023 « UNE NAISSANCE, UN ARBRE » adressée à Madame la Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire	
Le présent formulaire dûment complété et signé	
Un plan de localisation du projet permettant de visualiser son intégration au sein de la trame verte et bleue locale	
Une délibération du Conseil municipal ou du conseil communautaire sollicitant l'aide	
Une attestation de non commencement des travaux (<u>une phrase dans le courrier de demande attestant que cette opération n'a pas fait l'objet d'un commencement d'exécution est suffisante</u>)	
Relevé d'identité bancaire ou coordonnées de la trésorerie de rattachement	
Extrait du registre d'Etat civil	
Devis des plants végétaux liés au projet <u>ou liste des essences végétales choisies signée par le représentant de la collectivité</u>	

Liste des pièces complémentaires à fournir avant décision régionale :

Une attestation de libre disposition des terrains sur lesquels s'applique le projet (une phrase dans le courrier de demande attestant que les lieux définis pour l'implantation des arbres sont des espaces communaux est suffisante)	
---	--

Gestion des déchets

Réunion présentation sur le compostage LA ? --> Edmond

Animation ALSH prévue le 22/01 au jardin partagé avec les services de LA

Bulletin municipal JUILLET : idées d'articles

- Un arbre une naissance
- Racks à vélo
- Plan mobilité Laval Agglo
- Ancienne carrière
- Réduction fleurissement
- Général : aides achat vélo électrique/nouveautés covoit

Anim'entrammes MAI (ou juin si trop tard)

Proposition de sujet : la tonte

Autre ?

DIVERS

- Devis diagnostic des arbres : devis très élevé
 - o Sur ce point, le maire rappelle qu'il a été fait appel à un expert forestier. Ce diagnostic vise à identifier les arbres à abattre et à tailler de ceux en bonne santé pour disposer d'une stratégie d'entretien de nos arbres qui ne soit plus au coup par coup. La responsabilité en cas d'accident pouvant être importante, le maire indique qu'une partie du diagnostic sera réalisé cette année. Sur le département, il n'existe pas plusieurs cabinets d'expert forestier aussi le comparatif budgétaire est difficile à réaliser.

VII- Compte rendu des décisions prises par le maire en exécution de la délégation du Conseil municipal

Suivant la délibération du Conseil Municipal en date du 9 septembre 2020 précisée sur demande de la préfecture, (délibération 45 du 26 mai 2020) et conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions

suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal et ce conformément à la délégation qui lui a été accordée

1° Arrêté et modifier les affectations des bâtiments communaux

Néant

2° Tarifs 100 €/j des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics

Néant

3° Marchés publics ≤ 15 000 € HT

Nature	Fournisseur	Montant HT
Achat ordinateurs et installation-paramétrage	Touiller	3918

4° Louage de choses

Logements	Nouveau
-----------	---------

5° Contrats d'assurance et indemnités de sinistres

Néant

6° Créer les régies comptables

Néant

7° Délivrer et reprendre les concessions du cimetière

Néant

8° Accepter dons et legs

Néant

9° Aliénation de biens mobiliers ≤ 4 600 €

Néant

10° Régler frais honoraires avocats, notaires, huissiers de justice et experts

Néant

11° Fixer reprise alignement en application document urbanisme

Néant

12° Droit préemption urbain hors zone UA-3+

N° d'enregistrement	Date	Référence cadastrale	Décision
2024-05	19/04/2024	AH 0001	Renonce au droit de préemption

13° Ester en justice

Néant

14° Régler les conséquences des accidents impliquant les véhicules municipaux jusqu'à 15000 €

HT

Néant

15° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil de 70 000 €

Néant

VIII-Questions diverses

-Présentation auprès de la commune de Forcé lors du Conseil du 21 mai de l'extension du cabinet médical

-Subventions de Laval Economie : 2 entreprises entrammaises dont Lola Beunaiche avec la construction d'un nouveau bâtiment pour une activité d'esthéticienne a bénéficié de 20 000 €.

Tableaux à compléter pour la tenue des bureaux de vote du dimanche 9 juin 2024 élections européennes.

(feuilles à faire circuler)

Liste des demandeurs d'emploi établis sur la commune au 1 mai 2024

63 personnes réparties 31 hommes et 32 femmes, 50 indemnisables

Inscrits à la Banque alimentaire au 6 mai 2024 :

6 foyers représentant 13 personnes

Evènements :

25 juillet 2024		Théâtre régional
25-26 mai 2024	14h-17h	Exposition de l'association de peinture dans le local près de l'église
26 mai 2024	14h	Fête en plein air aux jardins partagés avec concert.

Prochaines réunions :

21 mai 2024	18h30	Commission adressage
21 mai 2024	20h30	Commission enfance/jeunesse prochaine dates 6 juin, 2 juillet, 17 septembre, 15 octobre, 19 novembre, 17 décembre
23 mai 2024	20h30	Commission Acteurs de la vie locale
28 mai 2024	20h30	Commission urbanisme
	18h00	Commission Développement durable
29 mai 2024	20h30	Commission RH et finances
30 mai 2024	20h30	Réunion associations
Prochains Conseils : 13/06, 11/07, 12/09, 10/10, 14/11, 12/12		

Levée de séance à 23h00

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTÉES

Délibération n°49-05/2024/048 - Rachat de la voirie autour de la pharmacie par la commune

Délibération n°50-05/2024/049 - Adressage postal entreprise Hocdé peinture sur Entrammes

Délibération n°51-05/2024/050 - Adoption des tarifs pour les camps du service enfance et les sorties de l'été 2024

Délibération n°52-05/2024/050 - Contrat de maintenance des radars pédagogiques sur la commune

Délibération n°53-05/2024/050 - Consultation viabilisation des lots du lotissement La Furetière pour la fibre

Délibération n°54-05/2024/050 - Facture EURL Terra vert émise le 15 avril 2023 et reçue le 4 avril 2024

Délibération n°55-05/2024/050 - Communication nouvelle édition d'un plan guide communal

Délibération n°56-05/2024/051 - Réparation du clocher de l'église

Délibération n°57-05/2024/051 - Convention de mise à disposition d'un délégué à la protection des données

Délibération n°58-05/2024/051 - Désignation d'un référent territorial pour le comité de pilotage Plan de mobilité

Séance du 16 mai 2024
Délibérations prises de
n° 49 à 58 /2024

NOM	PRENOM	SIGNATURE	NOM	PRENOM	SIGNATURE
ALLAIRE	Jérôme		DENEUX	Valérie	Absente
PERIN ACKER	Nathalie		BURGEVIN	Nicolas	
BREARD	Nicolas		PERRAULT	Caroline	
DEVINAT	Fabienne		HAUTBOIS	Edmond	
BOIVIN	Christophe		LEPAGE	Amanda	
MAGNYE	Sandrine		LECOMPTE	Frédéric	Absent
BURON	David	Absent	REMON	Karine	
BRUNEAU	Alice	Excusée-pouvoir			
ANJARD	Sylvain	Absent			